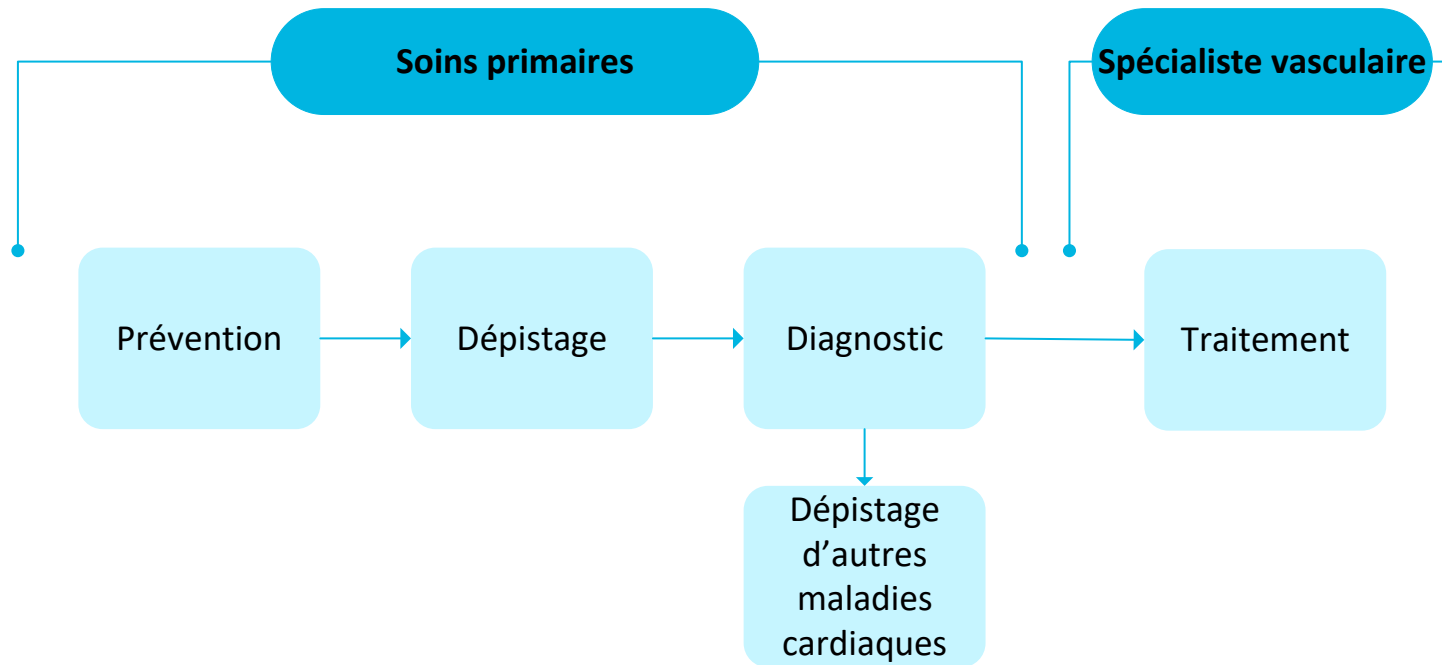


Carte des voies de dépistage et de diagnostic des anévrismes de l'aorte abdominale (AAA)

Version 2024.01



Avis de non-responsabilité : Cette carte des voies est destinée à des fins d'information seulement. La carte des voies de dépistage et de diagnostic des AAA n'est pas destinée à constituer ou à remplacer des conseils médicaux et ne doit pas être considérée comme telle. De plus, toutes les cartes des voies sont soumises au jugement clinique et les pratiques réelles peuvent ne pas suivre les étapes proposées dans la carte des voies.

Dans le cas où le lecteur n'est pas un fournisseur de soins de santé, le lecteur devrait toujours consulter un fournisseur de soins de santé s'il a des questions concernant les informations présentées dans la carte des voies. L'information contenue dans la carte des voies ne crée pas de relation médecin-patient entre Santé Ontario et le lecteur.



**Santé
Ontario**

Population cible

Les femmes et les hommes âgés de 65 à 80 ans en Ontario peuvent être orientés vers le Programme de dépistage des anévrismes de l'aorte abdominale (AAA) pour une évaluation des risques par échographie abdominale d'étude limitée.

Considérations sur la carte des voies

- Le programme de dépistage des AAA offre une imagerie non invasive unique pour identifier un AAA. Cette pratique est fondée sur des données probantes, celles issues de quatre grands essais cliniques comparatifs randomisés et de deux lignes directrices canadiennes pour le dépistage des AAA^{1,2}. L'utilisation d'une telle approche est rentable¹ et réduit les événements de rupture ainsi que le risque de décès.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de dépistage des AAA, consultez le site Web sur les AAA destiné aux fournisseurs de soins de santé et aux patients (lien).
- Les fournisseurs de soins primaires (y compris les spécialistes des soins primaires et les infirmières et infirmiers praticiens) jouent un rôle important dans le parcours des AAA. Les soins continus avec un fournisseur de soins primaires sont censés faire partie de la carte des voies. Pour les patients qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires, le programme Accès Soins est une ressource gouvernementale qui peut aider les patients à en trouver un. Visitez le site <https://hcc3.hcc.moh.gov.on.ca> ou appelez le 1-800-445-1822. Vous pourriez également avoir accès à un fournisseur de soins primaires dans les cliniques locales de votre région.
- Le terme « spécialiste vasculaire », utilisé dans l'ensemble de la carte des voies, comprend les chirurgiens vasculaires et les radiologistes interventionnels vasculaires.

Légende de la carte des voies

Guide des couleurs	Guide des formes	Guide des lignes
 Soins primaires	 Intervention	Requis
 Évaluation diagnostique organisée	 Décision ou point d'évaluation	Possible
 Spécialiste vasculaire	 Caractéristiques du patient (maladie)	
	 Consultation avec un spécialiste	
	 Sortie des voies	
	 ou  Référence hors page	
	 Aiguillage	

Avis de non-responsabilité de la carte des voies

Cette carte des voies est une ressource qui offre un aperçu du dépistage et du traitement qu'une personne peut recevoir dans le cadre du Programme de dépistage des AAA de l'Ontario.

La carte des voies est destinée à des fins d'information seulement. La carte des voies n'est pas destinée à constituer ou à remplacer des conseils médicaux et ne doit pas être considérée comme telle. De plus, toutes les cartes des voies sont soumises au jugement clinique et les pratiques réelles peuvent ne pas suivre les étapes proposées dans la carte des voies. Dans le cas où le lecteur n'est pas un fournisseur de soins de santé, le lecteur devrait toujours consulter un fournisseur de soins de santé s'il a des questions concernant les informations présentées dans la carte des voies. L'information contenue dans la carte des voies ne crée pas de relation médecin-patient entre Santé Ontario (Programme de dépistage des AAA) et le lecteur.

Bien que des précautions aient été prises dans la préparation des informations contenues dans la carte des voies, ces informations sont fournies « telles quelles », sans aucune déclaration, garantie ou condition, qu'elle soit expresse ou implicite, légale ou autrement, en ce qui concerne la qualité, l'exactitude, l'actualité, l'exhaustivité ou la fiabilité de l'information.

Santé Ontario (Programme de dépistage des AAA) et les fournisseurs de contenu de la carte des voies (y compris les médecins qui ont contribué à l'information dans la carte des voies) n'assumeront aucune responsabilité, qu'elle soit directe, indirecte, consécutive, conditionnelle ou spéciale liée à l'information dans la carte des voies ou découlant de celle-ci ou de son utilisation, que ce soit en raison d'une violation de contrat ou d'un délit (y compris la négligence), et ce même s'ils ont été informés de la possibilité qu'elle soit mal interprétée ou utilisée à tort. Quiconque utilise les informations dans la carte des voies le fait à ses propres risques et, en utilisant ces informations, accepte de dégager Santé Ontario (Programme de dépistage des AAA) et ses fournisseurs de contenu de toute responsabilité, perte, de tout dommage ou frais et de toute dépense (y compris les frais et dépenses juridiques) découlant de son utilisation desdites informations. Cette carte des voies ne prétend pas refléter l'ensemble des recherches scientifiques disponibles et elle n'est pas censée représenter une ressource exhaustive. Santé Ontario (Programme de dépistage des AAA) et ses fournisseurs de contenu n'assument aucune responsabilité pour les omissions ou les informations incomplètes dans cette carte des voies. Il est possible que d'autres résultats scientifiques pertinents aient été relevés depuis l'achèvement de cette carte des voies. Cette carte des voies peut être remplacée par une carte mise à jour sur le même sujet.

¹ CMAJ. (2017). CMAJ, 189(36), E1137-E1145. <https://doi.org/10.1503/cmaj.170118>

² Canadian Journal of Surgery. (2021). Can J Surg, 64(5), E461-E466. <https://doi.org/10.1503/CJS.009120>

Glossaire de la carte des
voies

Anévrisme de l’aorte abdominale (AAA)– Un agrandissement de l’aorte abdominale de plus de 1,5 à 2 fois sa taille normale. Un AAA est défini comme une aorte mesurant plus de 3 cm dans l’abdomen.

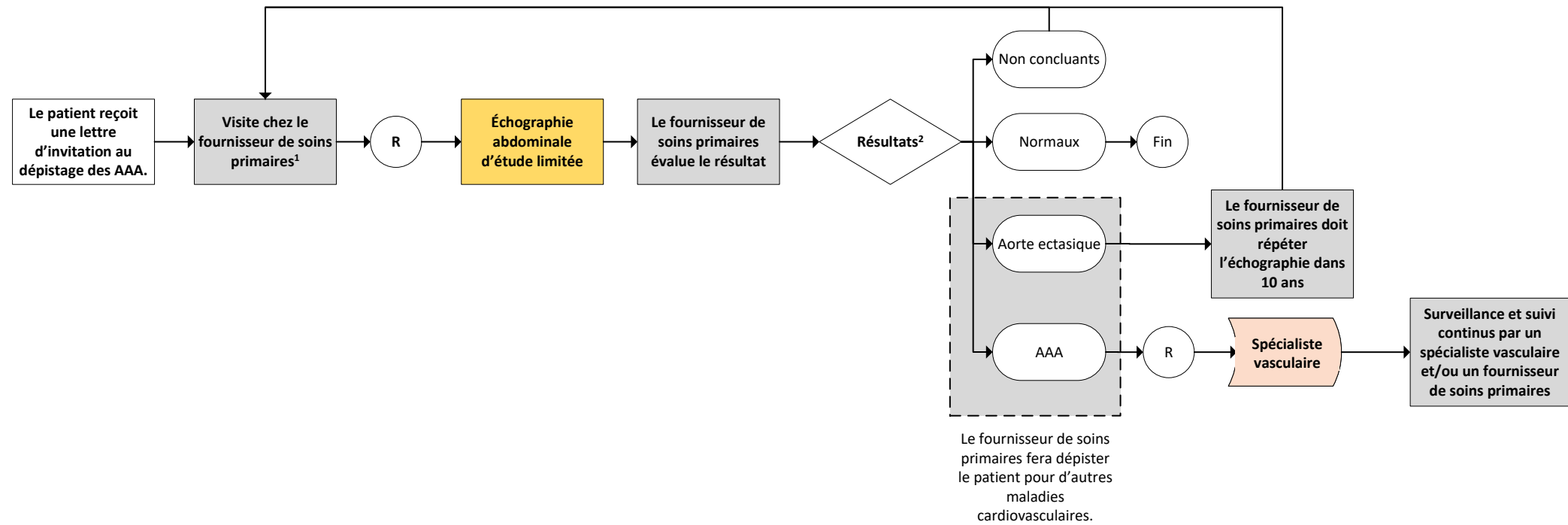
Échographie d’étude limitée – Une échographie ciblée évaluant uniquement l’aorte abdominale et les artères iliaques.

Fournisseur de soins primaires – Un professionnel de la santé, y compris, mais sans s’y limiter, des spécialistes des soins primaires et des infirmières et infirmiers praticiens qui sont capables d’évaluer, d’examiner et de demander des examens d’échographie.

La personne désignée – Un professionnel de la santé aidant dans le suivi des soins aux patients sans fournisseur de soins primaires attribué.

Évaluation de la visualisation de l’aorte	Recommandation de gestion de cas
Échographie non concluante ou sous-optimale	Le fournisseur de soins primaire doit ordonner une nouvelle échographie
Résultat normal (aorte <2,5 cm de diamètre)	Aucun autre test n’est nécessaire
Ectasie aortique (aorte entre >2,5 cm – < 3 cm de diamètre)	Le fournisseur de soins primaire doit ordonner une nouvelle échographie dans 10 ans
AAA (aorte > 3 cm)	Consulter un chirurgien vasculaire

La carte des voies est destinée à des fins d’information seulement. La carte des voies n’est pas destinée à constituer ou à remplacer des conseils médicaux et ne doit pas être considérée comme telle. De plus, toutes les cartes des voies sont soumises au jugement clinique et les pratiques réelles peuvent ne pas suivre les étapes proposées dans la carte des voies. Dans le cas où le lecteur n’est pas un fournisseur de soins de santé, le lecteur devrait toujours consulter un fournisseur de soins de santé s’il a des questions concernant les informations présentées dans la carte des voies. L’information contenue dans la carte des voies ne crée pas de relation médecin-patient entre Santé Ontario (Programme de dépistage des AAA) et le lecteur.



¹ Le fournisseur de soins primaires évaluera l’adéquation clinique pour le dépistage des AAA ainsi que le choix du patient. Il ou elle vérifiera également l’admissibilité à des programmes de dépistage supplémentaires.

² Voir le Glossaire pour les définitions des résultats